

## **La consultation médicale : un outil indispensable pour les femmes victimes de violences conjugales**

1 femme sur 10<sup>1</sup> est concernée par les violences au sein du couple, il n'y a pas de profil "type" ; tous les 3 jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint<sup>2</sup>.

Les formes des violences au sein du couple sont multiples et peuvent se cumuler : **verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, administratives et économiques.**

Ces violences à l'égard des femmes ont pour origine des **rapports sociaux inégaux entre les femmes et les hommes.**

### **Les conséquences des violences sur la santé des femmes sont désastreuses :**

- Diminution de l'espérance de vie en bonne santé de 1 à 4 ans<sup>3</sup>
- Risque de suicide 5 fois plus élevé<sup>4</sup>
- 58 % d'état de stress post-traumatique (24 % chez l'ensemble des victimes de traumatismes)<sup>5</sup>

Ces violences nécessitent **une prise en charge pluridisciplinaire** de professionnel-le-s du secteur social, juridique, psychologique et médical.

### **Le système de santé est le premier recours pour les femmes victimes de violences :**

En France, un quart des femmes victimes font appel en premier recours à un médecin, avant la police et la gendarmerie (13 % des cas), la justice ou les associations<sup>6</sup>.

Un consensus existe sur le fait que **la consultation médicale chez le médecin généraliste est un outil précieux pour rompre le cycle de la violence.** Le médecin doit être en mesure de repérer les femmes victimes de violences conjugales et de les orienter au mieux pour favoriser leur prise en charge.

---

<sup>1</sup> Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF), 2000.

<sup>2</sup> Enquête nationale annuelle sur les morts violentes au sein du couple réalisée par le Ministère de l'Intérieur, 2013.

<sup>3</sup> Organisation Mondiale de la Santé, 1997.

<sup>4</sup> *Les Femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé : rapport au ministre chargé de la santé.* Roger Henrion, Février 2001.

<sup>5</sup> Astin, 1995.

<sup>6</sup> *Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé : rapport au ministre chargé de la santé.* Roger Henrion, 2001.

## **Vous informer sur les violences conjugales :**

<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/>

## **Où orienter les femmes victimes de violences au sein du couple ?**

### **Un numéro national : 39 19**

du lundi au vendredi de 9h à 22h. Samedi et dimanche : 9h à 18h.

### **Des associations dans le Val-de-Marne :**

#### **- Tremplin 94 SOS Femmes**

Référent départemental violences au sein du couple

Accueil et accompagnement spécialisé

**Accueil de jour sans RDV** : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00

50 rue Carnot – 94700 Maisons Alfort (entrée principale, à l'arrière de l'immeuble)

M° Maisons-Alfort. Les Juilliottes

**Permanences téléphoniques** : du mardi au vendredi de 13h00 à 17h00. **Tel. 01 49 77 52 12**

**Mail : tremplin94@orange.fr**

#### **- CIDFF 94 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) :**

12 avenue François Mitterrand – 94 000 Créteil

Tel. 01 72 16 56 50

#### **Aide aux victimes Coordination**

Maison des combattants – 73 avenue Diderot - 94 100 St-Maur

**Tel. 01 43 97 96 90**

#### **Accès au droit : 36 points d'information dans le Val-de-Marne**

PAD Créteil – Hôtel de Ville – Place Salvador Allendé (CCAS) - 94 000 Créteil

**Tel. 01 58 43 38 74**

#### **- Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) – Association APCARS/SAJIR :**

Information juridique et soutien psychologique des victimes, accompagnement à l'audience.

Tribunal de Grande Instance de Créteil – rue Pasteur Vallery Radot – 94 000 Créteil

**Tel. 0800 000 594**

#### **- APCE 94 (Association Pour le Couple et l'enfant)**

8 allée Bourvil – 94 000 Créteil

**Tel. 01 42 07 49 74**

## **Ressources et documentation :**

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (Direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne – DDCS 94)

[ddcs-droitsdesfemmes@val-de-marne.gouv.fr](mailto:ddcs-droitsdesfemmes@val-de-marne.gouv.fr)

**Des plaquettes à disposition dans vos salles d'attente pour les victimes :**

[Lien vers le document « Agir face aux violences aux sein du couple »](#)